

Strasbourg : un projet de théâtre pour le Maillon

Le projet de LAN Architecture a été choisi pour un investissement de 25 M€ par la ville. **PAGE 4**



Emio Greco à Marseille

Le chorégraphe italien a été choisi par le jury pour succéder à Frédéric Flamand au Ballet de Marseille.

PAGE 4

Martinique : un EPCC pour regrouper l'Atrium et la CMAC

La fusion des deux structures en EPCC est pilotée par le conseil général.

PAGE 6

Assurance chômage : l'offensive du Medef sur les annexes 8 et 10 **PAGE 3**

BIMENSUELLE
N°334
21 février 2014

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

La reconnaissance des amateurs questionne la présomption de salariat

La loi sur la création artistique va encadrer la pratique en amateur dans le spectacle. La CGT y voit une porte ouverte au travail bénévole qui servirait à compenser les budgets en baisse.

La volonté de clarifier le cadre juridique de la pratique artistique en amateur a fait monter au créneau les dirigeants du Puy du Fou, en Vendée. Ils estiment que l'article concernant les bénévoles dans le projet de loi sur la création artistique met le bénévolat «en danger de mort». Aurélie Filippetti, a dénoncé des «mensonges diffusés à des fins politiciennes». Mais, le 14 février, Nicolas de Villiers, président du Puy du Fou, affirmait avoir obtenu le retrait de l'article en produisant un courrier de Nicolas Revel, secrétaire général adjoint à l'Élysée. «L'article sera dans la loi le moment venu, rétorque Michel Orier. Nous le faisons évoluer pour trouver l'équilibre le plus juste.» Le directeur de la DGCA veut «desserrer la présomption de salariat sans la fragiliser». En réalité, l'article prévu dans le projet de loi était plutôt favorable aux amateurs. La Cofac (Coordination des fédérations et associations de culture et de communication) a rappelé que les amateurs sont «demandeurs de la démarche de clarification entreprise par le ministère de la Culture». La Cofac veut une sécurisation juridique de ses adhérents. Trop de specta-

cles avec artistes amateurs sont à la merci d'une requalification en travail dissimulé. C'est aussi le souci affiché par le ministère. Les amateurs demandent le droit à une billetterie, pas de limitation dans l'usage de matériel professionnel ni dans la publicité.

Cohabitation amateurs-professionnels

Mais il y a un point épineux, lorsque amateurs et professionnels cohabitent sur scène. Les fédérations amateurs de Bretagne qui avaient fait capoter la précédente tentative de légiférer, en 2007, ne veulent pas qu'on restreigne la possibilité de partager les scènes entre bénévoles et professionnels, ce mélange étant une des clés du dynamisme culturel en Bretagne. L'article 10 de l'avant-projet de loi préparé par la DGCA proposait que la présomption de salariat ne s'applique pas aux amateurs «dès lors que la production et la diffusion s'effectuent dans le cadre d'un accompagnement de la pratique amateur, d'actions pédagogiques et culturelles ou de la valorisation des groupements d'artistes amateurs du territoire». Cette ouverture était assortie de contraintes. Ainsi, l'article précisait que les recettes

de billetterie ne serviraient qu'aux coûts de production et de diffusion du producteur pour sa mission d'accompagnement des artistes amateurs et aux frais du groupement d'amateurs. Cette mission devrait faire l'objet d'un document contractuel entre la structure et ses tutelles publiques, à défaut, d'une déclaration à la DRAC. C'était trop pour Nicolas De Villiers. De son côté, la CGT

dénonçait «une attaque sans précédent contre la présomption de salariat des artistes-interprètes». Michel Orier répond que les discussions continuent et qu'on ne peut plus rester dans la situation actuelle : «À un moment, l'État devra prendre ses responsabilités. Dans le pire des cas, la réforme interviendra sous forme d'amendement gouvernemental pendant le débat sur la loi.» **Y. P.**

ENTRETIEN

«Un bidouillage justifié par le manque de moyens»

Denis Fouqueray et Marc Slyper, secrétaires du Syndicat français des artistes et du Syndicat national des artistes musiciens (CGT).

Qu'est-ce qui vous choque dans l'avant-projet de loi ?

D. F. : Il attaque la présomption de salariat. Il légaliserait l'engagement de bénévoles dans des productions ayant une exploitation commerciale. Cela revient à créer une carte professionnelle en creux, le metteur en scène pouvant décider qui est professionnel, qui est un amateur.

M. S. : Notre position est de dire que toute personne jouant dans un spectacle exploité commercialement doit recevoir une

rémunération au moins égale aux minima. Une fois cela posé, on peut encadrer des exceptions qui permettent d'exposer la pratique en amateur. C'est le cas, par exemple, pour les cafés-cultures où le ministère du Travail n'a pas touché à la présomption de salariat pour encadrer l'exception.

Vous êtes contre la participation d'amateurs à des spectacles professionnels ?

M. S. : Juridiquement, aujourd'hui, ces amateurs doivent être salariés **►**

► quand ils participent à un spectacle exploité commercialement. On nous répond que si on les paye, il ne reste plus d'argent pour autre chose. Le but serait-il de répondre aux difficultés budgétaires en déclarant qu'une partie des artistes en tournée ne sont pas rémunérés ? C'est honteux. Les organisations d'employeurs ont semblé cautionner ces propositions. Nous nous battons ensemble dans la rue pour réclamer des moyens et, pendant ce temps, on assiste à un bidouillage justifié par le manque de moyens. Nous proposons que des amateurs jouent dans ces spectacles, à condition qu'il n'y ait pas de billetterie. Si des structures ont des missions d'accompagnement de la pratique amateur, il faut financer ces missions. Autre cas, si un lieu subventionné présente des spectacles qui relèvent de la pratique en amateur, la billetterie doit être faite

par le groupe d'amateurs ou doit être spécifique et ne prendre en compte que le coût du spectacle. Mais ils ne veulent pas parler de ces propositions.

Pourquoi ?

M. S. : Nous sommes coincés entre les Bretons et le Puy du Fou qui veulent de la pratique en amateur sans limite et une partie de nos employeurs qui théorisent le manque de moyens.

D. F. : Michel Orier a expliqué qu'il s'agit de pouvoir travailler sans que des bénévoles présents sur le spectacle puissent être requalifiés en travail dissimulé. Quand on lui oppose que c'est l'attaque la plus forte contre la présomption de salariat, il nous répond que le monde a changé. C'est un peu court... Il ne faut pas accuser le SFA et le SNAM d'aller contre la pratique en amateur.

Que pensez-vous de la participation de groupes amateurs à des festivals ?

D. F. : Dans les festivals avec des groupes professionnels où on fait jouer aussi un groupe amateur, celui-ci doit être payé. L'organisateur du festival a une activité commerciale avec des gens qui ont une passion et qui sont heureux de se produire dans ce cadre.

M. S. : Un autre discours dangereux prétend que certains artistes professionnels peuvent, de temps en temps, jouer comme bénévole. Mais l'astuce qui consiste à dire «Je fais mes 507 heures, j'ouvre mes droits et ensuite je fais ce que je veux», ce n'est pas possible. Pour une bonne œuvre, les artistes doivent être payés et faire don de leur rémunération, mais pas de détournement des caisses sociales. **I**

PROPOS RECUEILLIS
PAR YVES PÉRENNOU

Polices!, d'Ouramdane : un cas exemplaire

Pour *Polices !*, le chorégraphe Rachid Ouramdane fait appel à une foule et à une chorale, composées de bénévoles. Pour chaque lieu de représentation, le chorégraphe travaille avec des groupes différents. Mais il faut composer avec l'Inspection du travail. Entre Rennes où adultes (foule) comme enfants (chorale) ont été payés par le TNB et le Théâtre de la Ville, à Paris, où toute la rémunération devrait incomber à la compagnie, les cas sont multiples. Anaïs Métayer, administratrice, explique : «*Rachid considère que le travail avec les amateurs ne doit pas être payé. Il pense que c'est l'aboutissement de son action artistique. L'inspection du travail de Paris nous a dit que si, au milieu des enfants, il y avait un professionnel et que le spectacle était payant, il faut rémunérer les enfants.*» Pour *Polices!*, la rémunération des bénévoles représente 8 434 € par représentation ce qui double le coût de la pièce. Le chorégraphe s'est entretenu avec Michel Orier et Aurélie Filippetti à ce sujet, mais ne pourra pas faire tourner *Polices!*, malgré tous les efforts. Anaïs Métayer conclut : «*On nous presse de faire de l'action artistique et cela devient un gouffre financier qui nous met en danger...*» **I P. V.**

Requalification pour La Maison d'os

Montée en mars 2013 par Anne-Laure Liégeois, *La Maison d'os*, de Roland Dubillard, n'a pas pu être jouée au Théâtre du Rond-Point avec les amateurs qui avaient participé à sa création. Après quelques représentations au théâtre de Boulogne, l'Inspection du travail a jugé qu'il y avait présomption de travail dissimulé. Arnaud Lisbonne, administrateur de la compagnie Le Festin, a argumenté auprès de l'administration sur le fait que la pièce n'avait pas besoin des amateurs pour être jouée et qu'il n'y avait pas de lien de subordination, sans succès. Les amateurs qui jouaient un effet de foule dans la pièce, avaient été accompagnés par la compagnie à travers une formation de six mois «*qui débordait largement la préparation du spectacle*», selon l'un des participants.

ENTRETIEN

«L'idée d'étatiser la relation à l'art»

Nicolas de Villiers, président du Puy du Fou.

Qu'est-ce qui vous dérange dans cette loi ?

Il est dit que tout spectacle vivant devra faire l'objet d'une déclaration à la DRAC qui donnera lieu à une autorisation. Les conditions seront définies par décret, donc incertaines. Ensuite, le nombre de représentations serait limité à 30. Notre spectacle, nous le jouons 28 fois, donc c'est pour le principe que nous sommes contre ce point. Pourquoi cette limite ? Enfin, il est dit que les recettes doivent être équivalentes aux charges de fonctionnement. Or les excédents nous permettent de faire des dons et d'investir.

N'êtes-vous pas concerné par le besoin de sécurisation juridique ?

Cela fait 37 ans que l'Inspection du travail nous suit de près. Nous employons 1 400 per-

sonnes. Cela se saurait si nous étions hors la loi. Cette loi veut imposer la règle que tout artiste qui se produit sur une scène est présumé salarié, sauf s'il est reconnu comme amateur sur la base d'un statut réglementé. L'idée est d'étatiser la relation de tout individu à l'art. Le ministère a bien compris que l'opinion était avec nous sur un tel sujet.

Que faites-vous de l'argument de la concurrence déloyale ?

Quelle erreur ! Nous avons 3 400 bénévoles au Puy du Fou qui permettent de créer 1 400 emplois et nous avons chaque année 160 intermittents. Le Puy du Fou ne pourrait pas vivre sans le bénévolat. L'artiste professionnel est le prolongement du bénévole. **I**

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

La lettre du spectacle

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lallettrespectacle.com.

Directeur de la publication : Nicolas Marc. **Directeur adjoint :** Cyrille Planson. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Marjolaine Dihl, Philippe Verrière. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Ripoché.

Publicité et marketing : Fabiola George.

Comptabilité : Nicole Bouyer.

Relations abonnés : Véronique Chema et Salomé Tharreau.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 276 euros TTC.

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 euros TTC

(Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

Impression : Caen Repro (14). Une publication Millénaire Presse.

Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.

SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.

Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.

CPPAP : 041578729. ISSN : 1294-2499.

Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.

Presse PRO

La Lettre du Spectacle
est membre de Presse Pro

Millénaire
PRESSE
IMPRIMERIE

ASSURANCE CHOMAGE

L'offensive du Medef remet la culture en marche

Les propositions du Medef sur l'assurance chômage ont réveillé les professionnels du spectacle. Le soir du 17 février, la salle du Rond-Point à Paris était comble pour une assemblée générale qui a décidé des manifestations, le 27 février et le 12 mars, avec préavis de grève. De quoi relancer la «marche pour la culture» dont le rendez-vous du 10 février n'avait rien fait pour décourager le Medef de réclamer la suppression des annexes 8 et 10. À Paris, le 10 février, après un changement de lieu de dernière minute et un horaire flou, le cortège ne comptait guère plus de 600 personnes. Dans les capitales régionales, les rassemblements ne dépassaient pas les 200, plus souvent une centaine comme à Marseille, Montpellier, Bordeaux... Pauvres en slogans et revendications, les manifestations étaient portées par le Syndeac et différents syndicats de la CGT-Spectacle, mais sans que les personnels du ministère, pourtant concernés, ne se fassent remarquer. À Paris, des représentants des manifestants ont été reçus à Matignon par trois



Le 10 février, à Paris

conseillers de Jean-Marc Ayrault et sont ressortis sur le constat d'un «dialogue de sourds». Trois jours plus tard, les annonces du Medef sur l'assurance chômage ont suscité des réactions militantes rapides. À Paris, le 13 février, le ministère de la Culture (immeuble de la rue des Bons-Enfants) a été occupé pendant une demi-journée, à l'initiative de la CGT et de la Coordination des intermittents (CIP), une action efficace sur le plan médiatique pour faire entendre la défense des annexes 8 et 10. À Nantes, après une visite à l'Hôtel de Ville, vendredi 14 février, une délégation a réclamé l'autorisation de monter un chapiteau de la culture en marche. ■

SILENCE DES SYNDICATS D'EMPLOYEURS.

Les propositions du Medef ont suscité beaucoup de tribunes et prises de positions qui reprenaient souvent les arguments déjà entendus il y a dix ans. Les syndicats d'employeurs du secteur, que ce soit dans l'audiovisuel, le cinéma ou le spectacle vivant ne se sont pas exprimés, pour l'instant, à l'image de la Fesac et de la FEPS. À l'exception du Syndeac. Celui-ci a rendu publique l'étude réalisée par Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis qui évalue un «*modèle alternatif de l'intermittence, plus juste et économique*», en reprenant les propositions du Comité de suivi. Brisant le silence des élus locaux, Pierre Cohen, maire de Toulouse, a déclaré : «*Nous devons préserver la pérennité du régime d'assurance chômage, fondé sur la solidarité interprofessionnelle, pour les artistes et les techniciens du spectacle.*»

ILS ONT DIT



LAURENT BERGER

secrétaire général de la CFDT.

«La semaine dernière, le Medef a été dans un jeu de posture. Il faut en sortir pour se dire quelles règles nous voulons instaurer. Il y en a une, les droits rechargeables. À partir de là, on verra ce que cela fait évoluer pour la suite. Commencer les négociations sur l'assurance chômage qui concerne des millions de chômeurs par la situation de 100 000 [les intermittents du spectacle, NDLR], c'est une grosse provocation de la part du Medef. La question n'est pas «*est-ce que les salariés du privé doivent financer seuls le régime intermittents*». Il y a aussi une responsabilité de l'État. Ceci étant, il faut maintenir un régime pour les intermittents. Mettons-nous autour de la table, à trois, sur ce sujet, Mais ce n'est pas le sujet prioritaire. On verra plus tard.»
sur RTL, le 17 février

AURÉLIE FILIPPETTI

«Le Medef a une attitude agressive et scandaleuse. Il veut tuer la culture. Je n'accepte pas les attaques de ce type contre des personnes, artistes et techniciens qui apportent cette dimension humaine indispensable à la société et qui contribuent à un secteur représentant 3,2 % du produit intérieur brut.»
Le Parisien dimanche, le 15 février

L'objectif d'une fusion des régimes

UNEDIC. Les propositions du Medef sur l'assurance chômage ont souvent été analysées comme des provocations, voire comme une posture pour garder une image revendicative vis-à-vis de son concurrent, la CGPME. Parmi un ensemble de remises en question du système d'indemnisation, le Medef défend le principe «*à cotisations égales, indemnités égales*», au nom de l'équité. Il propose d'aligner les annexes sur le régime de droit commun rénové qui comprendra

les droits rechargeables et réclame à l'État de prendre en charge le surcoût d'un traitement plus favorable aux intermittents du spectacle. Il faut observer une continuité dans la stratégie du Medef, depuis la séparation des régimes entre techniciens et artistes, il y a dix ans. Le patronat souhaite aussi maintenant aligner l'annexe IV (intérimaires) sur le régime général. Cette perspective était longtemps combattue par les entreprises de travail temporaire. Ce n'est plus le cas si l'on en croit François Roux, le délégué général de Prism'emploi, interrogé par *l'Expansion-l'Express* le 15 février : «*Nous sommes prêts à en discuter*», déclare-t-il. La création du CDI intérimaire et la mise en place des droits rechargeables compenseraient, paraît-il, la disparition des avantages de l'annexe IV. Il est certes improbable que la renégociation de l'Unedic se solde le 13 mars par la suppression des annexes 8 et 10, mais la méthode du Medef tend à les distinguer et les isoler comme un cas particulier qu'il conviendrait de négocier dans un deuxième temps, avec l'État et les collectivités. Interrogé sur RTL, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, confédération cogestionnaire de l'Unedic, a reconnu, sur RTL, que, pour les annexes 8 et 10, l'État avait une responsabilité et qu'il faudrait en discuter, «*à trois*» et «*plus tard*». ■ Y. P.

Jean-Patrick Gille : quatre priorités

Le député Jean-Patrick Gille (PS), auteur du rapport sur l'emploi dans les métiers artistiques, a réagi en rappelant ses quatre propositions clé : «*plafonnement du cumul mensuel rémunération plus indemnisation à 4 000 € (économie de 32 millions d'euros) ; déplafonnement des cotisations assurance chômage (aujourd'hui, un artiste ne cotise que sur les premiers 12 000 €) ; lutte contre la permittance notamment dans le cinéma et l'audiovisuel (obligation de proposer un CDI, à chaque salarié qui travaille plus de 600 h et requalification en CDI à partir de 900 h) ; lutte contre le travail dissimulé ou non déclaré*».

STRASBOURG

Un projet de théâtre pour le Maillon

Le projet de l'agence LAN Architecture a été choisi pour le futur théâtre du Maillon, à Strasbourg. Le bâtiment sera érigé à 200 mètres de son lieu actuel, dans le quartier d'affaires du Wacken où le Maillon occupe «provisoirement» depuis 1999, un bâtiment du parc des expositions. Si l'équipe du Maillon a apprécié le style «riche» de ces locaux et leur fonctionnalité pour le théâtre contemporain, le manque d'entretien commence à peser. Les fuites d'eau se multiplient et les dépenses de chauffage pèsent lourd. «On va tenir ici encore trois ans jusqu'à l'ouverture du nouveau théâtre, mais pas plus», estime Bernard Fleury, le directeur. Le projet de LAN conserve le style du Maillon caractérisé par le vaste hall et ses fauteuils confortables, mais surtout une grande fonctionnalité. Il y aura deux salles modulables, l'une d'une capacité de 600 à 700 places avec une hauteur de 14 mètres sous gril, l'autre de 250 places. Toutes deux s'adapteront à différentes configurations. La deuxième salle permettra de renforcer l'activité de création. Le calendrier prévoit une ouverture au public à la saison 2017-2018, ce qui laisse un peu de temps pour consolider les moyens de fonctionnement. Actuellement, la Ville est le principal financeur à hauteur de 2,3 millions d'euros. La DRAC apporte 160 000 euros au titre de la scène conventionnée, la communauté



urbaine 75 000 euros et la Région participe au festival Premières, à travers le Théâtre national de Strasbourg (TNS). Bernard Fleury espère que sera enfin acté dans les budgets le projet, prévu en 1998, de scène européenne. Cette scène européenne est déjà une réalité via sa participation au réseau Performing Cities, et ses échanges avec les théâtres de Fribourg et Bâle pour Dance Trip (avec Pôle sud), festival Premières avec le TNS et le Badisches Staatstheater... Mais les moyens artistiques ont été réduits de 60 000 euros cette saison et le seront encore de 90 000 euros la saison prochaine avec démarrage en novembre. En 2012-13, le Maillon a accueilli 31 600 spectateurs pour un taux de fréquentation de 97%. L'avenir dira si la construction d'un nouveau lieu a été pensée comme un moyen de développement de l'activité artistique ou juste comme un projet immobilier. La décision d'investir 25 millions dans la construction ne semble pas susciter de débats politiques, à cinq semaines des municipales. ■ Y. P.

Maternités : toujours de longues procédures

DROITS SOCIAUX. Plusieurs procès sont encore en cours devant des tribunaux des affaires de sécurité sociale (Paris, Versailles, Bayonne, notamment) par des intermittentes du spectacle qui reprochent aux caisses primaires d'assurance maladie le non-respect des critères d'indemnisation dans le cadre de congés maternité. Le ministère de la Culture et celui du Travail affichent leur bonne volonté, appuyés par les rapports à l'Assemblée nationale et au Sénat soulignant les difficiles conditions d'ouverture de droits des intermittentes dans le cadre d'un congé maternité puis d'un retour à l'emploi. Mais le collectif des maternités reste prudent en l'absence de mesures d'assouplissement des conditions d'indemnisation de la Caisse nationale d'assurance maladie et de l'Unedic. En 2011, le défenseur des droits reconnaissait l'exis-

tence d'une discrimination et la circulaire du 16 avril 2013 a rappelé les obligations des organismes de sécurité sociale. «Il y a des choses à améliorer, mais il faudrait déjà appliquer les règles en vigueur», regrette Amandine Thiriet, du collectif Maternités. La circulaire nous aide seulement à argumenter dans le cadre de procédures contre les caisses d'assurance maladie. Lors des procès, les plaignantes obtiennent gain de cause, mais au prix de procédures longues. L'Unedic était également sommée par le défenseur des droits d'assurer une meilleure prise en compte du congé maternité pour l'indemnisation chômage. Le collectif est membre du comité de suivi sur le régime d'assurance chômage des annexes 8 et 10, mais redoute que, dans un contexte de renégociations tendu, leurs revendications soient reléguées à l'arrière plan des débats. ■ T. L. R.

EMIO GRECO À MARSEILLE.

Le 14 février, la commission de nomination du futur directeur du Ballet national de Marseille a désigné Emilio Greco pour succéder à Frédéric Flamant. Elle n'a pas attendu les élections municipales et n'a pas considéré insuffisante la short-list réduite à trois candidats après le retrait de José Montalvo. Emilio Greco, né en 1965, est italien. Formé à l'école de Rosella Hightower de Cannes, il passe en 1993 chez Jan Fabre, fonde sa compagnie EG/PC avec le plasticien metteur en scène Pieter C. Scholten, en 1995. C'est avec Pieter C. Scholten et cinq autres personnes qu'il devrait arriver au ballet de Marseille. La ministre de la Culture doit encore consulter le maire et le président de la Région pour s'assurer du «consensus de la décision» qui a été prise à une courte majorité. Formulation diplomatique pour désigner le problème budgétaire que posent ces arrivées en nombre dans une structure au budget fragile.

CNSMD : RECRUTEMENT POUR LA DANSE.

C'est le 4 mars que devrait être connu le nom du directeur du département danse du Conservatoire national de musique et de danse de Paris. Six candidatures sont jugées «sérieuses» sur une vingtaine reçues. On relève quelques figures majeures dont Jean-Christophe Paré ou Hervé Robbe. Si le projet de refonte de l'organigramme du Conservatoire que souhaitait Bruno Mantovani, le directeur, est suspendu, la succession de Clairemarie Osta reste sensible. Directrice du département danse, elle a été débarquée le 26 novembre pour s'être opposée à cette réforme. Le choix dépend du seul directeur, mais la DGCA y reste attentive.

LES MASTERS MAINTENUS.

Le projet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) de supprimer la mention «Théâtre» et la spécialité «Danse» de la liste des diplômes de master au profit d'intitulés généraux «Arts du spectacle» ou «Arts de la scène et du spectacle vivant» avait mobilisé les milieux concernés, en décembre. L'arrêté du 4 février fixant la nomenclature des mentions a entériné la marche arrière ministérielle. Aux pétitions ont en effet succédé des rencontres directes, en particulier pour la danse. Une réunion entre un représentant de Paris 8, Mathilde Monnier – en tant que responsable de la formation Excerce – et le cabinet de Geneviève Fioraso a permis de faire valoir les arguments du milieu chorégraphique, ce qui fut relayé par un argumentaire de la DGCA pour le cabinet d'Aurélien Filippetti.

THÉÂTRE MUSICAL

Conventionnée, Saint-Céré va renforcer sa saison

Le Centre national de production de théâtre et de théâtre musical (CNPTTM), dans le Lot, vient d'obtenir le conventionnement de l'État. La structure dirigée par Olivier Desbordes regroupe

les productions de la compagnie lyrique Opéra éclaté, le festival lyrique de Saint-Céré, la saison d'hiver et les résidences de création de l'Usine de Saint-Céré. Ces activités ont été développées progressivement depuis le début des années 1980. Depuis 2011, le festival de théâtre de Figeac lui a été rattaché, codirigé par Olivier Desbordes

et Michel Fau. «*Nous essayons de créer des ponts entre la création en théâtre et en théâtre musical. Cette transversalité est ce qui nous rend singuliers*», estime Olivier Desbordes. La structure au budget de 2,3 millions d'euros, dont 60% de ressources propres, fait le choix «*d'une alchimie entre pièces grand public et répertoire plus pointu*», selon son directeur. Les deux festivals, fin juillet et début août, servent de vitrines pour les productions du CNPTTM avant tournées, et attirent 33 000



Le Malentendu, de Manuel Peskine

spectateurs. Une saison rendue pluridisciplinaire sera mise en place en 2015/2016. Elle est en préfiguration et sera adossée à L'Usine, lieu de fabrique à Saint-Céré mis à disposition par le conseil général. Cette ancienne

friche fera l'objet de travaux dès ce printemps, afin de devenir également un lieu de diffusion, comprenant une salle à l'italienne de plus de 300 places et une salle modulable de 400 places. Celles-ci pourra accueillir des concerts de musiques actuelles. Le CNPTTM reçoit des subventions de la région

Midi-Pyrénées (400 000 €), de l'État (330 000 €), du conseil général du Lot (70 000 €) ainsi que des communes de Figeac, Saint-Céré et Cahors. Il entend renforcer ses liens avec les différents partenaires culturels de ce territoire de 140 000 habitants assez rural (théâtre de Cahors, le centre culturel du Grand Figeac, Le lieu commun à Saint-Céré, Association départementale pour le développement des arts du Lot...). Le CNPTTM conservera ainsi une programmation hors les murs. **I. T. L. R.**

La chanson cherche sa place dans les musiques actuelles

TABLE RONDE. Les professionnels de la chanson francophone se sentent écartés au sein des musiques actuelles, secteur qu'ils trouvent dominé par le rock. Un forum organisé par la Fédération des festivals de chanson francophone, lors des BIS 2014, a fait ressortir ce malaise de la chanson au sein des musiques actuelles. Les appellations, elles-mêmes, ne conviennent à personne : «*musiques actuelles*» est jugé «*institutionnel*», selon des intervenants. Quant à celui de chanson, «*il sent la naphthaline*», lançait Florent Le Duc, directeur du festival Rallye Chantons français!, en Belgique. Leïla Cukierman, ancienne directrice du Théâtre d'Ivry, défendait son concept de «*chanson d'art et essai*», et pointait «*la précarité des cinq scènes conventionnées chanson*». D'autres faisaient valoir que la pop, le slam ou le rap font partie de la chanson. «*Le vrai débat, c'est la francophonie*», recadrait André Hisse, directeur de la Bouche d'Air, à Nantes. L'accès des artistes de chanson aux salles est laborieux. Une productrice témoignait : «*Sur 100 coups de téléphone, 60 lieux me répondent que la chanson ne rem-*



Roxane Joseph, du Centre de la chanson, et Luc Sotiras, du Train Théâtre.

plit pas les salles.» Luc Sotiras, directeur du Train Théâtre, à Portes-lès-Valence, expliquait : «*Les scènes généralistes programment peu et s'appuient sur les prescriptions des médias. Les salles de musiques actuelles, en configuration debout, ne sont pas toujours adaptées.*» Et il remarquait que contrairement au jazz ou aux musiques du monde, la chanson ne s'est jamais fédérée. Un point sur lequel le rejoignait Roxanne Joseph, du Centre national de la chanson qui se demandait : «*pourquoi l'esthétique chanson n'est pas aussi structurée que le rock ?*». **I. N. D.**

CAFÉS-CULTURES : PARTENAIRES À CONVAINCRE.

«*Le groupement d'intérêt public gérant le Fonds d'aide à l'emploi artistique dans les cafés-cultures devrait être actif au dernier trimestre*», a assuré Denis Tallédec, directeur de Culture Bar-bars, lors des BIS 2014. Les membres de ce collectif se sont félicités de l'expérimentation ayant eu lieu en 2012-2013 en Pays de la Loire, avec le financement du conseil régional (*La Lettre du Spectacle* du 7 février 2013). Le dispositif est conçu pour prendre en charge une partie des charges sociales du café employeur, en fonction du nombre d'artistes sur scène. Les partenaires estiment que 2 millions d'euros par an seront nécessaires pour une efficience à l'échelle nationale. Si les régions Pays de la Loire et Aquitaine et la Ville de Nantes, sont investies dès l'origine, aucune collectivité ne s'y est encore ralliée, mais Poitiers et la région Poitou-Charentes seraient intéressées. Denis Tallédec n'a pas donné de précisions quant à la participation d'entreprises privées.

LA MOUNÈDE ROUVRE À TOULOUSE.

La salle de spectacle du Château de la Mounède, à Toulouse (31), devrait rouvrir ses portes en mai prochain. La scène et le parc ont été refaits, un sas d'entrée construit et une remise aux normes effectuée. La jauge de cette salle consacrée aux cultures du monde est de 300 personnes debout et 220 assises. L'ensemble du château est également en cours de réhabilitation et devrait ouvrir au printemps 2015, avec un studio de répétition, des chambres et des bureaux.

REGGAE SUN SKA : DÉMÉNAGEMENT.

Le festival Reggae Sun Ska s'installera sur le domaine universitaire de Bordeaux (Talence, Pessac et Gradignan) du 31 juillet au 3 août. En 16 ans, le festival a plusieurs fois changé de site, sans quitter le Médoc. Pour Fred Lachaize, directeur, cette localisation offrira un meilleur accueil. La jauge est établie à 15 000 spectateurs le jeudi, 25 000 les autres soirs (30 000 par jour en 2013). Le budget revient à 2,5 M€, contre 3,4 M€ en 2013 gonflé par les coûts dus à la tempête. La communauté urbaine de Bordeaux amène un soutien financier (60 000 €) et logistique. «*La Région Aquitaine et le Département de Gironde suivent de près ce déménagement*», assure Fred Lachaize. Le festival s'autofinance à 95%, et le directeur espère que ce lieu plus central permettra d'approcher de nouveaux mécènes. Des événements ponctuels estivaux sont à l'étude dans le Médoc et la recherche d'un site pérenne se poursuit.

ENTRETIEN

«MP2013 a oublié la population éloignée de l'offre culturelle»

Christophe Apprill, sociologue basé à Marseille, spécialisé dans le spectacle vivant, docteur de l'EHESS, membre du Centre Norbert Elias (Marseille et Avignon).

Quel bilan dressez-vous sur l'année capitale européenne de la culture ?

Je ne prétends pas proposer un bilan, mais plutôt des pistes d'analyse. Premièrement, la programmation de MP2013 a laissé de côté une majorité des territoires de la ville de Marseille. Elle n'en a ciblé qu'une petite minorité, surtout l'hyper-centre. En termes d'infrastructures, ce qui restera de 2013 se limite à cette zone. La programmation s'est d'abord adressée aux «convertis». Elle a oublié la population éloignée de l'offre culturelle, d'un point de vue physique, économique et sociologique. Il s'agit des habitants des quartiers nord et Est de la ville qui concentrent les plus grandes poches de pauvreté. Par ailleurs, le hip-hop a été quasi inexistant. Marsatoc a certes été intégré, mais ce festival a lieu chaque année. Autre aspect : un grand nombre d'acteurs associatifs culturels et socioculturels peu prestigieux sont restés en marge. Dernier point qui demeure opaque : l'importance de la masse salariale dans le budget de MP2013. On entend parler de chiffres allant de 35 à 40%. Si c'est le cas, c'est un budget surréaliste dans le milieu culturel...

Quels sont les aspects positifs ?

On ne peut pas nier l'évolution de l'offre en matière d'infrastructures avec le Klap, le Mucem, la rénovation des musées même s'ils sont conçus pour le circuit des croisiéristes. Mais c'est à nuancer avec l'ouverture au public. Si le Mucem est une réussite à ce niveau, ce n'est pas le cas à la Friche Belle de mai. Pour accéder aux toits terrasses, il faut prendre un billet pour les expositions. Les deux portes qui donnent vers les habitations sont fermées.

Qu'en est-il en termes de créativité ?

Prenons les «Quartiers créatifs», de quoi parle-t-on au juste ? La notion de créativité est assez complexe, mais elle est ici réduite à un slogan. Quand, en plus, elle est chapeautée par un service, des budgets, une bannière qui vante une marque, on se demande vraiment de quoi il est question. Comment des com-



pagnies artistiques ont-elles pu s'y embringer ? À quoi bon chasser la créativité quand elle existe déjà ? Quelle peut être la légitimité d'une telle démarche ? À moins de considérer, comme Richard Florida, que la créativité relève des architectes, chercheurs, avocats, et que les pauvres ne sont pas créatifs donc il faut trouver ce qu'ils ont à dire sur le sujet. C'est une démarche hiérarchique que les opérateurs exècrent mais qu'ils ont acceptée. Cela dit, ils n'ont pas le choix puisqu'ils sont subventionnés par de l'argent public.

Vous parlez d'instrumentalisation des opérateurs culturels...

On a communiqué sur un simulacre de politiques culturelles à l'attention du plus grand nombre, des plus démunis... Les «Quartiers créatifs» sont la partie visible du problème sur laquelle tout le monde tire à boulets rouges. Mais, globalement, 2013 a été conçue ainsi, en associant essor touristique et développement culturel. Avec une évaluation fabriquée en amont. Les médias, qui relaient le service presse de MP2013, se sont bornés au nombre de touristes. On est dans une logique libérale qui utilise la culture comme génératrice d'emplois. C'est périlleux pour les opérateurs culturels. Depuis quinze ans, c'est pourtant la justification avancée, tant par les élus que par les opérateurs, pour faire valoir une politique culturelle.

Cela pèse-t-il sur le sens donné à cette capitale ?

Le seul sens de la soirée d'ouverture, par exemple, relayé par MP2013 et les opérateurs, portait sur le nombre de personnes dans la rue et l'ambiance «bon enfant». Les gens ont été sages. Il n'y a pas eu de violence. On est dans la rhétorique d'une ville dangereuse où les classes populaires ont su se tenir. Quand on arrive à qualifier cela de réussite, on a des questions à se poser par rapport à l'histoire et à la notion de «contre-culture»... ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARJOLAINE DIHL

UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES PUBLICS.

Sylvia Girel, maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille, a coordonné un programme de recherche qualitative sur les pratiques et les publics culturels, missionné par l'association Marseille-Provence 2013. Ses résultats sont attendus au printemps. «Certains groupes sociaux, certains publics, notamment ceux qui étaient très investis, ont véritablement redécouvert leur ville», déclarait-elle à France Culture le 20 décembre. Elle ajoutait – en contradiction avec les propos ci-contre de Christophe Apprill – que les nouveaux équipements culturels (Mucem, Villa Méditerranée, FRAC...) avaient permis de casser la frontière entre hyper-centre et quartier Joliette.

2013 : BILANS EN CHIFFRES.

En attendant le rapport d'activité et l'évaluation réalisée pour la Commission européenne, l'association Marseille-Provence 2013 a présenté des chiffres clés de fréquentation. Dans l'ensemble, la fréquentation est évaluée à près de 10 millions de personnes dont 2 millions pour les grands événements (fête d'ouverture, patrouille de France...) et 5,7 millions pour les expositions. Les autres manifestations totalisent 1,5 million de visiteurs qui se décomposent ainsi : Cirque en capitales 65 000, Champ Harmonique 40 000, Août en Danse 12 000, Groupe F 95 000, La Folle Histoire des arts de la rue 64 000, La Nuit Industrielle 31 août 10 000, Yes We Camp 49 000, Festins de Méditerranée 5 000, Grande Parade 32 000, Friche Belle de mai (Cuisine en Friche/This is not music, etc) 250 000, Friche Belle de mai (autres visiteurs) 130 000, Métamorphoses 80 000, Écrans voyageurs 7 000, festivals d'été (spectacles coproduits ou commercialisés) 285 000, Marsatoc 30 000, Fiesta des Suds 50 000, Chroniques des mondes possibles-Seconde Nature 40 000, autres festivals ou spectacles, littérature, cinéma, rencontres, spectacles équestres 145 000, GR 2013 120 000.

VILLES CAPITALES : NOUVEAUX CRITÈRES EN 2020.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté une modification des critères de sélection des capitales européennes, à partir de 2020. Dorénavant, les États membres dont ce sera le tour d'accueillir une année capitale sélectionneront eux-mêmes la ville. La Commission assure que les critères de sélection seront «plus stricts et plus explicites», et insisteront sur l'incidence à long terme de l'action et le renforcement de la dimension européenne.

MARTINIQUE

Un EPCC pour regrouper l'Atrium et le CMAC

L'Atrium, établissement culturel du conseil général de Martinique et le Centre martiniquais d'action culturelle (CMAC) fusionneront en un établissement public de coopération culturelle (EPCC) cet automne. Les deux structures partagent déjà le même bâtiment équipé de deux salles (960 et 280 places), à Fort-de-France. À l'origine de ce projet, il y a une volonté de simplification, mais aussi d'économies. L'Atrium (régie autonome) dispose d'un budget de 2 millions d'euros du conseil général. Cette collectivité finance aussi le CMAC (une association) à hauteur de 900 000 € – cette fois avec l'État à la même hauteur – et lui met à disposition locaux, moyens techniques et renfort de personnel. «Au départ, l'État était plutôt réticent à la fusion», note David Zobda, premier vice-



La grande salle de l'Atrium

président du conseil général de Martinique. *Mais cette initiative va dans le sens d'une nécessité de cohérence dans plusieurs domaines d'intervention de l'action publique. Cela va de pair avec la création de la collectivité territoriale unique de Martinique, regroupant Région et Département, qui doit voir le jour*

l'an prochain». Les missions de l'EPCC seront la création et la diffusion, avec une volonté de développer la diffusion hors les murs, en lien avec les communes de l'île. Un directeur de l'EPCC devrait être nommé à l'été. L'Atrium est actuellement dirigé par Bernard Lagier. Au CMAC, la situation est tendue depuis quelques années et le label scène nationale a été suspendu en septembre 2012, avec maintien de la subvention de l'État. L'administration provisoire du CMAC a été confiée à Christian Thoran suite au départ de la directrice Josiane Cueff, en novembre 2012. Celle-ci avait été nommée début 2011 et vient de gagner son procès devant les prud'hommes pour licenciement abusif. David Zobda se dit confiant quant à un retour du label après la fusion. **T. L. R.**

INTERNATIONAL

Records au box office

ROYAUME-UNI. La société des théâtres de Londres qui compte les 52 principaux théâtres commerciaux et subventionnés du centre de la capitale britannique, vient d'annoncer un nouveau record de fréquentation pour 2013. Le nombre de spectateurs a grimpé de 4% à 14,6 millions d'entrées, et la billetterie affiche une hausse plus forte encore, de 11%, à 585 millions de livres (715 M€). Le taux moyen de remplissage des salles atteint 72,7% contre 69,2% l'année précédente. Après une baisse en 2012, le prix moyen du billet est reparti à la hausse de 37,86 à 40,14 livres (49 €). Ces performances économiques sont liées à la qualité d'attractivité des spectacles proposés, selon les responsables des théâtres concernés qui attendent également de très bons résultats en 2014. Ils n'oublient pas de préciser que leur contribution à la TVA a représenté 97,6 millions de livres l'année dernière (119 M€).

Une direction au futur Performing Arts Center de New York

ÉTATS-UNIS. David Lan, directeur artistique du Young Vic Theatre à Londres, a été recruté comme consultant artistique pour le futur centre des arts de la scène du World Trade Center de New York. Il ne quitte pas son poste au Young Vic et travaillera avec Lucy Sexton, directrice artistique et, pour le théâtre, Andy Hayles, de l'agence anglaise Charcoal-blue. Le directeur général est David Langford,

ancien directeur financier du mémorial du 11-Septembre. David Lan a confié au journal *The Guardian* qu'il s'attacherait à développer les relations entre le futur centre et les artistes européens, asiatiques et sud-américains. En chantier sur Ground Zero, le futur «Performing Arts Center» est conçu par l'architecte Frank Gehry et attendu pour 2018, mais son financement n'est pas encore bouclé.

Faucher au FTA

CANADA. Martin Faucher a été nommé codirecteur général et directeur artistique du Festival TransAmériques (FTA), à Montréal (Québec). Il succédera à Marie-Hélène Falcon après la 8^e édition (du 22 mai au 7 juin). Conseiller artistique au FTA depuis 2006, il est connu dans le milieu artistique québécois comme comédien, metteur en scène, pédagogue et administrateur. Il partagera la direction générale avec David Lavoie qui deviendra directeur administratif.

Palerme : retour de Bavera

ITALIE. La Ville de Palerme a renommé Matteo Bavera à la direction artistique du Théâtre Garibaldi qu'il avait dirigé par le passé, dans une atmosphère de polémique. Le théâtre a été occupé pendant dix-huit mois par des groupes d'artistes. La Ville a voulu accélérer la reprise en main du lieu arguant de dégradations et de la nécessité de mener un programme de travaux.

VITE DIT

* Jean-Yves Esquerre est choisi comme directeur de l'Ecole nationale de danse hollandaise, à Amsterdam. * Belgique : Laetitia Huberti quitte le Metropolitan Opera de New York pour diriger Musiq'3, radio musicale classique de la RTBF, et son festival. * Le Hollandais Gabriel Smeets succède à Anna Grip à la tête du Cullberg Ballet, référence chorégraphique de Suède. * Manuel Soubeyrand succédera à Sevan Latchinian en septembre 2014 au Nouveau Théâtre de Senftenberg.

Le Glazart doit déménager.

La salle du Glazart, dans le 19^e arrondissement de Paris, va devoir déménager à l'échéance de son bail, en juin 2015. La Ville de Paris, propriétaire du terrain, prévoit une opération de réhabilitation urbaine dans ce quartier de la Porte de la Villette. Laurent Malvaldi, président de l'association Glazart et respon-



THINKRNGO

La plage du Glazart, en été
sable d'Auguri Productions, explique : «*Nous parlons depuis deux ans avec la Ville, mais nous n'avons aucune proposition concrète. Nous avons prouvé que nous pouvions gérer et rénover avec succès un lieu alternatif, autofinancé à 95%, qui emploie 15 personnes et attire 100 000 spectateurs par an. Le pire scénario serait de fermer faute d'anticipation.*»

Formules spectacles avec Voyages-Sncf.

Voyages-Sncf.com propose des réservations de places de spectacles, concerts, matchs, festivals, parcs d'attractions en même temps que les billets de train pour s'y rendre. Baptisée «Les Instants V», la formule se présente comme «une sélection d'événements d'envergure nationale, grand public et accessibles en train». On y retrouve déjà l'Opéra de Lyon, le Théâtre du Châtelet, l'Opéra-Comique, le Parc de la Villette, Paris Musées, Montreux Jazz Festival, Rock en Seine, de nombreux événements sportifs...

Une salle à Conches-en-Ouche. Une salle de spectacle de 223 places a été inaugurée à Conches-en-Ouche (Eure), dans un ancien collège transformé en pôle culturel. Elle est dispose d'une scène de 130 m²

pouvant être ouverte vers l'extérieur et d'un hall couvert de 244 m². L'investissement est de 2 millions d'euros.

Inauguration à Vitrolles.

La Ville de Vitrolles a ouvert le 11 janvier, une salle de spectacles de 1 000 places dont 750 assises en gradins rétractables sous la direction du service culture de la ville. Elle accueillira des spectacles de danse, musique, théâtre, diners...

Théâtre Alègre à Angles.

L'écrivain de théâtre Jean-Paul Alègre a inauguré le 14 février une salle de théâtre portant son nom, à Angles, en Vendée. Cette salle municipale de 200 places a été entièrement rénovée pour 1 million d'euros.

Variétés à Margny-les-Compiègne. La nouvelle salle de spectacles de Margny-

lès-Compiègne (60), Le Tigre, a accueilli ses premiers spectateurs le 25 janvier avec le spectacle *Stars 80, le gala*. Elle a une capacité de 2 500 places assises (4 500 debout) et a coûté quelque 4 millions d'euros.

Montpellier : le 100% devient Tropisme. Après onze éditions, le festival de musiques actuelles de Montpellier, le 100%, s'est transformé pour devenir Tropisme, manifestation dédiée à l'innovation et à la création à l'ère numérique. Elle est organisée par la coopérative culturelle Illusion & Macadam et subventionnée par la Ville et la Région. Grégory Diguët, directeur artistique, détaille : «*Nous souhaitons devenir un événement de référence dans le domaine du numérique. La programmation musicale reste dans le fil historique du festival, avec les projets de Chassol*

ou Fennesz, mais aussi des performances, des expositions, le 18h18, plateau média de la Gaîté lyrique et des rencontres professionnelles.» Ces rencontres ont eu lieu à la Panacée, nouveau centre d'art contemporain de Montpellier, cœur du festival Tropisme, du 18 au 23 février.

CARNET

GUY-CLAUDE FRANÇOIS. Scénographe-décorateur, il a marqué l'histoire de la scénographie théâtrale française, en particulier pour son travail auprès d'Ariane Mnouchkine au Théâtre du Soleil. Guy-Claude François est mort le 4 février, à 73 ans, des suites d'un cancer. Le Centre national du théâtre et l'Union des scénographes s'associent pour saluer sa mémoire.

PARIS

Les Déchargeurs - le Pôle : public et privé sans tabou

Bernard Sobel est accueilli cette saison par Le Pôle-les Déchargeurs, structure indépendante de production, diffusion et communication, à Paris, pour une carte blanche. Avec sa compagnie, l'ancien directeur du théâtre de Gennevilliers créera en septembre deux pièces du dramaturge chinois classique Guan Hanqing, et deux autres de l'Américain contemporain Richard Foreman. Figure emblématique du théâtre public français, Bernard Sobel reconnaît le caractère «*paradoxal*» de cette «*invitation inespérée*» par une structure privée. Il va travailler sur une scène de 24 mètres carrés et une salle de 80 places du quartier des Halles. Le lieu fut certes subventionné par l'État jusqu'au décès de son fondateur, Vicky Messica, fin 1998. Lee Fou Messica et Ludovic Michel qui le dirigeait aujourd'hui ne veulent toujours pas opposer secteurs privé et public. Ils viennent de signer une convention de résidence

de deux ans avec la compagnie d'Ivan Morane. Ils ont accueilli ici en création Pierre Notte, Olivier Py, Sylvain Maurice... «*On porte la transversalité tant que possible pour défendre la création contemporaine*», justifie Ludovic Michel. Leur fonctionnement repose sur la multi-activité : accueil du public au théâtre, tournées, production, prestations de communication, graphisme, relations presse, formation... Ludovic Michel explique leur méthode par l'énergie et cette combinaison de savoir-faire. L'entreprise a pourtant essuyé la crise. L'effectif, de 18 personnes il y a deux ans, a fondu de moitié à cause des réductions de budgets chez les théâtres subventionnés de province, ses clients traditionnels. «*J'ai dû mettre un frein au spectacle jeune public, ajoute*



Ludovic Michel

Ludovic Michel. *On n'avait plus les moyens de monter des actions pédagogiques.*» Le théâtre a aussi un peu réduit le nombre de spectacles, 33 par an tout de même pour quelque 700 représentations et 28 000 spectateurs. La salle travaille en coréalisation, mais n'est pas louée et, ajoute Ludovic Michel, «*les compagnies sortent d'ici avec un dossier technique qui leur permet de s'adapter à d'autres salles*». Celle des Déchargeurs a besoin de rénovation, pour environ 80 000 euros. Le 30 janvier, le dessinateur Philippe Geluck et son *Chat* sont venus soutenir une vente aux enchères des futurs fauteuils qui a récolté la moitié des fonds. Le nouveau projet est de monter une troupe européenne pour faire circuler des productions et échanger des savoir-faire. **Y. P.**

MUSIQUES ACTUELLES

Le tremplin des Vieilles Charrues avec les salles

Le Festival des Vieilles Charrues, à Carhaix (29), abandonne son tremplin Jeunes Charrues et lance Label Charrues. «Le dispositif était obsolète par rapport aux nombreuses structures qui accompagnent, en Bretagne. Il s'agit d'être complémentaire», explique Johann Lagadec, chargé de la refonte. Dans cette logique, les Eurockéennes de Belfort ont aussi lancé Iceberg (*La Lettre du spectacle* du 22 novembre 2013), avec 9 salles. La sélection d'artistes en mai pour jouer aux Vieilles Charrues en juillet leur laissait peu de temps, voire en dissuadait certains, tout comme cette compétition avec un seul lauréat. Désormais, le nombre de groupes accompagnés varie, ils ont de 8 à 9 mois. Les trois sélectionnés cette année sont en préparation scénique de février à mars, au VIP de Saint-Nazaire, au 6par4 de Laval et au Normandy, à Saint-Lô. En avril et mai, ils donneront ensemble quatre concerts en coproduction avec la Citrouille de Saint-Brieuc, l'Echonova de Vannes et le Run Ar Puñs de Châteaulin, «Cela permettra de créer du réseau et des retombées médias», précise Johann Lagadec. Nous préparons aussi un concert à Paris cet automne pour les professionnels. Totorro, The Same Old Band et Falabella seront programmés aux Vieilles Charrues un jour chacun, du 18 au 20 juillet. **I. N. D.**

Nord-Pas-de-Calais en Avignon spécial jeune public.

Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais renouvelle pour la 14^e année l'opération «Nord-Pas-de-Calais en Avignon». Il apporte un soutien de 92 000 euros à six compagnies. S'y ajoute une enveloppe de 90 000 € pour l'organisation : location des lieux (Présence Pasteur), réservation de créneaux, transport des décors... La programmation mettra en valeur le jeune public, en écho à la Belle Saison nationale jeune public : La Fabrique Théâtrale, Les Caryatides, La Manivelle, Tourneboule, association Rêvages et les Fous à réaction.

Un CQP accrocheur-rigger.

Le premier certificat de qualification professionnelle (CQP) de la branche du spectacle vivant vient d'être créé. Il concerne le métier d'accrocheur-rigger qui dispose ainsi d'une formation certifiante. Cette certification peut être valorisée auprès d'un employeur mais elle n'est pas obligatoire. Le CQP a été créé par la Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant (CPNEF-SV).

Développeurs d'artistes en séminaire.

Plus d'une centaine de développeurs d'artistes se sont réunis le 21 janvier à Nantes. Ils ont échangé sur l'éthique, les pratiques professionnelles, la mutualisation, les sources de financements, la reconnaissance du métier... Se reconnaissant sous les termes «d'artisans créatifs

et solidaires», ils se sont engagés à travailler à une charte nationale. La liste des participants est sur le site <http://developpeurs.lepole.asso.fr>

Sursis pour le LMP.

Le Lavoir moderne parisien compte sur une mobilisation pour donner des perspectives à ce théâtre menacé de fermeture. Le bâtiment a été racheté par un promoteur. L'équipe a obtenu in extremis le 14 février une lettre de la ministre confirmant sa volonté qu'il reste un lieu culturel, selon l'ordonnance de 1945. Le tribunal de commerce a donné un délai de quinze jours. Le précédent directeur, Hervé Breuil, préfère passer la main.

Nouveaux équipements à Nantes.

Le 10 février a été posée à Nantes la première pierre du bâtiment qui abritera, à la rentrée 2015, le Pont Supérieur, pôle d'enseignement supérieur pour le spectacle vivant en Bretagne et Pays de la Loire, et le département danse du conservatoire de Nantes. Il est construit par la Ville, avec l'aide de l'État, pour 9,3 millions. Conçu par Raum Architectes, il aura une surface utile de 1 800 mètres carrés sur six étages

et abritera trois studios de danse pour Pont Supérieur et autant pour le conservatoire. Sur ce même grand quartier de l'île de Nantes, le conseil régional fait aussi construire un lycée comprenant un grand



auditorium qui sera partagé avec l'Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL). Ce bâtiment de deux niveaux comportera une scène de 220 mètres carrés dans une salle de 250 places et un sous-sol compartimenté en locaux techniques et en salles de répétition individuelles ou en petites formations. L'acousticien est Jean-Paul Lamoureux. La livraison est prévue en septembre 2014.

Les JMF à la Cofac.

L'Union nationale des Jeunesses musicales de France a adhéré à la Cofac (Coordination des fédérations et associations de culture et communication). La Cofac rassemble à présent 22 fédérations œuvrant dans l'ensemble des champs des pratiques artistiques et culturelles.

BOURGOGNE

Soutien régional affirmé à La Cité de la voix et Arslys

La Cité de la voix, à Vézelay (89), débute l'année 2014 avec un budget renforcé de la Région à 210 000 €, contre un peu moins de 180 000 € l'an passé. Depuis un an, la structure est en régie directe de la Région Bourgogne, après une préfiguration sous la tutelle de l'agence Liaisons Arts Bourgogne. Elle a accueilli l'an dernier une trentaine d'ensembles en résidence de création et 7 200 spectateurs lors de sa saison estivale. Son objectif est de renforcer ses activités à l'année. «La grande nouveauté est de proposer chaque troisième mercredi du mois des portes ouvertes au public sur



une résidence en cours, pendant une heure d'interview, de présentation de travaux et de concert», détaille Nicolas Bucher, délégué général. La Cité de la voix a aussi mis en place quatre soirées thématiques ouvertes aux publics. Celle d'hiver était consacrée à un Noël portugais, avec La Capella Sanctae Crucis et Sud Express (fado). Le 21 mars, l'ensemble

lyonnais Unisoni jouera Jean-Sébastien Bach. Avec seulement deux salariés, la Cité de la voix consacre près d'un tiers de son budget à des coproductions, actuellement autour de Daniele Ghisi et l'ensemble Musica Nova avec la Fondation Royaumont et Grame à Lyon, et avec l'Ircam autour de Philippe Leroux. Le conseil régional de Bourgogne a reconduit sa subvention au chœur Arslys Bourgogne, résident permanent de la Cité de la voix, à hauteur de 530 000 €. L'ensemble va renforcer ses actions avec les acteurs régionaux, ainsi qu'avec Les Jeunesses Musicales de France et le réseau Affluences. **I. T. L. R.**

EQUIPEMENT

Des salles flottantes pour Auguri et Rosa Bonheur

Le producteur de spectacles Auguri Productions (Stromae, Juliette...), associé à Mathieu Choplin et Laurent Segall (ex-Batofar), construit une barge salle de spectacles. La structure (40 mètres sur 14) comprendra un restaurant panoramique, un bar, une terrasse extérieure et une salle de spectacles. Celle-ci pourra accueillir 300 personnes assises ou 500 en configuration assis/debout, face à une scène de 10 mètres d'ouverture. La salle sera majoritairement disponible à la location. Cette barge de 700 tonnes est actuellement en construction à Dieppe, pour 4,7 millions d'euros. Elle devrait rejoindre Paris fin 2014 et ouvrir au printemps 2015, près du pont Alexandre III, sur les berges aménagées par la Ville de Paris. Une cinquantaine de salariés y travailleront 7 jours sur 7. Auguri, comme Rosa Bonheur, avait ouvert un café provisoire l'été dernier, le Flow, sur ces berges réaménagées et animées par Didier Fusillier et Artevia. Par ailleurs, l'équipe de Rosa Bonheur devrait inaugurer fin mars sa barge à côté du pont Alexandre III, à Paris. Dénommée Rosa Bonheur sur Seine, cette structure de 40 mètres sur 11 pourra accueillir 500 personnes à l'intérieur et 300 sur sa terrasse. Construite pour 5 millions d'euros, elle sera une guinguette comme celle développée avec succès par Rosa Bonheur au parc des Buttes-Chaumont. **I. N. D.**

Fauve : l'emballlement.

Moins de deux ans après son premier concert et alors que sort son premier album, Fauve joue à guichets fermés à Paris au Bataclan pour 20 dates jusqu'au 8 mars. Le producteur de leurs concerts est Astérios Spectacles, dont le gérant, Olivier Poubelle, est aussi celui de la salle parisienne. «Fauve va à l'encontre de beaucoup de modèles par rapport au disque et à la scène», explique Yann Dernaucourt, directeur adjoint d'Astérios. Ils n'ont besoin de personne pour vendre leur musique ou leurs concerts, grâce à un public de fidèles. Nous leur avons proposé des Bataclan et une trentaine de salles de 1 500 places maximum en région – toutes complètes – car c'est un collectif très communautaire, que le public souhaite voir pour le moment dans des conditions chaleureuses. Le prix des places au Bataclan est de 23 €, Fauve propose du merchandising via Wolfpack United. Le groupe sera dans les gros festivals d'été : Vieilles Charrues, Francofolies, Beaugard, Musilac, Eurockéennes...

Brassage à la scène nationale du Val d'Oise.

La Scène nationale de Cergy organise les 19 et 20 mars ses rencontres interscolaires rassemblant 450 élèves, 15 artistes et une trentaine d'enseignants. Huit collèges, douze lycées et l'université de Cergy-Pontoise participent. Une première journée est consacrée à une restitution des travaux menés par les élèves dans leur établissement. Puis les jeunes sont mélangés et répartis dans différents



établissements et préparent une forme courte sur un thème tiré au sort le matin, guidés par un artiste qu'ils ne connaissent pas encore. Le résultat est montré au public le soir. «Le principe est de faire se mêler des jeunes qui ne se connaissent pas, sous la conduite d'artistes, à toujours un grand succès», expose Jean-Joël Le Chapelain, directeur de l'Apostrophe scène nationale de Cergy-Pontoise.

SUR VOS AGENDAS

CHERBOURG-OCTEVILLE 20 AU 29 MARS

Extraordinary Bodies

Le festival Spring, organisé par La Brèche Pôle national des arts du cirque de Basse-Normandie, se tient du 20 mars au 13 avril. Le cycle Extraordinary Bodies comprend une programmation de spectacles et une journée professionnelle « du dépassement des normes vers une différence créative », le 27, avec le conseil général de La Manche. Plusieurs débats associeront artistes (Matias Pilet et Alexandre Fournier, Véronique Gougat, David Tool et Lucie Bennett, Claire Hodgson, Ramesh Meyyappan...) et universitaires. 02 33 88 43 73

PARIS

3 MARS

La Fonction de critique dans les arts de la scène
Par l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
j.defaramond@noos.fr

10 MARS

Les soutiens aux écritures dramatiques
Par le CNT. www.cnt.asso.fr

11 MARS

La création artistique face au consumérisme culturel
Par Futurs composés
contact@futurscomposes.com

17 MARS

Mécénat, sponsoring, financement participatif : comprendre la réglementation
Par le CNV, le CNT, HorsLesMurs, l'IRMA et le CND
ressources@cnd.fr

18 MARS

Audiovisuel, spectacle, loisirs : regard d'expert sur la réforme de la formation
Par l'Afdas, animé par Jean-Pierre Willems. ww.afdas.com

BREST

17 AU 20 MARS

Festival Dansfabrik
Par le Quartz
www.dansfabrik.com



MARSEILLE

DU 20 AU 22 MARS

Babel Med Music
www.babelmedmusic.com

27 MARS

Éduquer, cultiver, créer

et militer dans un monde numérique

Par la Biennale des écritures du réel
resa@maisondetheatre.com

VILLEURBANNE

20 MARS

Administrateur : quelle place pour les amateurs et les bénévoles dans vos projets ?
Par la Nacre Rhône-Alpes
www.la-nacre.org

VILLIERS-LE-BEL

26 ET 27 MARS

Forum européen de la biennale Premières rencontres
www.premieres-rencontres.eu

MONTPELLIER

DU 16 AU 19 AVRIL

Trans-formation, trans-frontière, trans-genre
Réunion plénière du Réseau international pour les arts du spectacle (IETM). ietm.org

PARIS 4 MARS

Former l'acteur aujourd'hui

Le CNT organise une journée de rencontres et de débats, le 4 mars, sur le thème «Former l'acteur aujourd'hui - Enseigner Transmettre», avec de nombreuses personnalités, comme Simon Abkarian, Alain Degois (Papy), Claude Mathieu, Muriel Mayette, Pascal Papini, Claire Lasne-Darcueil, Benoît Lambert, Alan Boone, Valérie Dréville, Azize Kabouche, Laurent Poiré, Mathilde Monnier, Valère Novarina, Krzysztof Warlikowski. www.cnt.asso.fr



Le Théâtre de l'Union, Centre Dramatique National du Limousin,

Le Ministère de la Culture et de la Communication,
La Région Limousin,
La Ville de Limoges,
Le Département de la Haute-Vienne,

Recherchent

UN(E) OU DES ARTISTE(S)

Pour diriger, à partir du 1^{er} janvier 2015, le Théâtre de l'Union régit par le contrat de décentralisation dramatique ainsi que le cahier des missions et des charges pour les centres dramatiques nationaux et dont la mission fondamentale est la création théâtrale et qui constituent un lieu privilégié d'accès des publics au théâtre dans la diversité et l'actualité de ses esthétiques.

L'artiste nommé(e) à la direction du Théâtre de l'Union assumera également la direction de l'Académie - École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur de Comédien.

Conformément aux textes régissant les centres dramatiques, sont recevables les candidatures d'un ou plusieurs artistes ainsi que les candidatures associant un artiste et un non-artiste.

Les candidats doivent adresser une lettre de motivation sous pli et une présentation de leur parcours artistique, accompagnées d'un curriculum vitae jusqu'au **14 mars 2014** par courrier et par mel, à :

• **Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique,**

62 Rue Beaubourg – 75 003 Paris
(mel à l'attention de isabelle.avon@culture.gouv.fr)

• **Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles du Limousin,**

6 rue Haute-de-la-comédie, 87036 Limoges cedex
(mel à l'attention de veronique.daniel-sauvage@culture.gouv.fr,
marion.limeuil@culture.gouv.fr)

• **Monsieur le Maire de Limoges,**

Hôtel de ville, Place Léon Bétoulle,
87 031 Limoges Cedex 01 (mel à l'attention de maire@ville-limoges.fr,
corinne_dupuy@ville-limoges.fr).

• **Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin,**

Direction du Développement Culturel, 27 boulevard de la Corderie, 87031 Limoges cedex 1 (mel à l'attention de : culture@cr-limousin.fr).

• **Madame la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne,**

Conseil Général de la Haute-Vienne, Direction de la culture, des sports et du tourisme, 11 rue François Chénieux, 87031 Limoges Cedex 1 (mel à l'attention de : csissakian@cg87.fr, vdeville@cg87.fr)

Le cahier des missions et des charges et une note d'orientation rédigée par les partenaires publics du CDN, présentant la structure ainsi que son territoire d'implantation, sont disponibles auprès de la DRAC Limousin – service du Théâtre (05 55 45 66 64) et par mel auprès de marion.limeuil@culture.gouv.fr

Les candidats présélectionnés après concertation entre l'État, la Région Limousin, la Ville de Limoges et le Conseil général de la Haute-Vienne présenteront leur projet artistique devant un comité composé des représentants des différents partenaires.

Madame la Ministre de la Culture et de la Communication procédera à la nomination à l'issue du processus.

**Opéra
Eclaté**
Compagnie nationale
de théâtre musical

**Festival
Saint-Céré**

**Festival de théâtre
Figeac**

CNPTTM : Centre National de Production de Théâtre et Théâtre Musical
Scène conventionnée pour le théâtre et théâtre musical avec l'Etat et les collectivités territoriales **Figeac, Saint-Céré, Lot, Midi-Pyrénées**

POSTE DE DIRECTEUR DELEGUE (H/F)

Le Centre National de Production de Théâtre et Théâtre Musical (CNPTTM) a pour missions la production de spectacles dans les domaines du théâtre et du théâtre musical, la direction de la compagnie nationale Opéra Eclaté, la direction et l'organisation des festivals de théâtre de Figeac et de théâtre musical de Saint-Céré et de la saison d'hiver de Saint-Céré.

Plusieurs spectacles sont créés pour les festivals de théâtre de Figeac

(30 représentations, 8000 spectateurs) et de musique et de théâtre lyrique de Saint-Céré (35-50 représentations, 15 000 spectateurs). Ces spectacles partent ensuite en tournée en France et à l'international pour une soixantaine de représentations.

Le CNPTTM bénéficie d'un espace de création et de représentation, d'un atelier de production de décors et de costumes - le Théâtre de l'Usine - mis à disposition par le Conseil général.

Cet équipement reconnu Pôle d'Excellence Rurale est en cours de réhabilitation et de transformation en théâtre de 400 places ouvert à l'année.

Le CNPTTM participe également à l'animation culturelle du département du Lot en collaboration avec les autres structures de programmation départementale.

Le budget est de 2300 K€ (6 permanents CDI, 4 CDD, et 23 équivalents plein temps - artistes, techniciens).

PROFIL DU POSTE

Le Directeur délégué a pour missions :

1 / La structuration et le développement du projet territorial et partenarial de la structure :

Le Directeur délégué confortera et/ou développera la participation du CNPTTM aux dynamiques partenariales et territoriales : inscription de la structure dans des projets et dispositifs de dimension départementale, régionale, nationale et internationale. Il impulsera des actions de développement culturel prolongeant les activités de création, de production et de programmation de la structure.

Il sera assisté d'un directeur de production, d'une chargée de ressources humaines, d'un comptable, d'une chargée de communication, d'une chargée des relations publiques et d'un régisseur général.

2 / La direction administrative et financière de la structure

- Responsabilité de la coordination générale et de la gestion administrative et financière du projet

- Elaboration des stratégies de développement à partir du projet artistique et culturel

- Gestion des ressources humaines

- Suivi des relations avec les tutelles et recherche de nouveaux partenaires

- Développement et suivi des relations avec les partenaires culturels, territoriaux et économiques.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Formation supérieure en direction et gestion de structures et d'institutions culturelles.
- Capacité à travailler en réseau.
- Bonne connaissance du paysage culturel et territorial français et de la production du spectacle vivant.
- Bonne connaissance de l'environnement administratif, financier, social, juridique et fiscal des activités culturelles.
- Permis B.

QUALITÉS ET EXPÉRIENCES REQUISES

- Qualités relationnelles, sens du dialogue et du travail en équipe.
- Capacités de négociation et de gestion.
- Rigueur et capacité d'organisation.
- Vraie curiosité pour la création contemporaine.
- Esprit d'initiative

CONDITIONS

- CDI à temps plein, basé sur Saint-Céré.
- Cadre groupe 2 (convention artistique et culturelle).
- Salaire en fonction de la grille salariale de l'établissement et de l'expérience.
- Prise de poste : juin 2014.

Candidature à adresser **avant le 15 mars** à

Monsieur le Président du CNPTTM, 18 avenue du docteur Roux, 46400 Saint-Céré,
ou par mail : administration@opera-eclate.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE LA CULTURE
 ET DE LA COMMUNICATION

INSTITUTION CULTURELLE PLURIDISCIPLINAIRE DE RÉFÉRENCE DÉDIÉE À LA CULTURE VISUELLE CONTEMPORAINE, LE CENTRE POMPIDOU RECHERCHE LE

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Constitué de trois services (service de la parole, service des cinémas, service des spectacles vivants), le département du développement culturel (DDC) est l'un des deux départements constitutifs du Centre national d'art et de culture-Georges Pompidou.

Son directeur est nommé par la ministre de la Culture et de la Communication sur proposition du président du Centre Pompidou.

Le directeur du département du développement culturel élabore et met en œuvre la programmation des trois services qui lui sont rattachés. Cette programmation fait l'objet d'une présentation en conseil de programmation avant d'être soumise à validation auprès du président du Centre Pompidou.

Le département contribue à donner corps à la pluridisciplinarité constitutive du Centre Pompidou. Il propose au fil de la saison des programmes et programmations de nature à rendre compte de la diversité des territoires liés à la culture visuelle des 20 et 21e siècles. Un rôle majeur est dévolu au DDC dans la démarche prospective de l'établissement pour la mise à jour, la production et la diffusion des formes neuves et pertinentes de la création contemporaine à travers les différentes disciplines : la parole, le cinéma et le spectacle vivant.

L'activité du département du développement culturel s'attache plus particulièrement à appréhender les interactions, inter et pluridisciplinaires, entre le champ des arts visuels (incluant notamment l'architecture, le design et le graphisme) et les champs de la parole, des arts vivants, notamment la danse et le spectacle, ainsi que le cinéma.

Les programmations du département sont à la fois élaborées en écho et en complément des activités du musée national d'art moderne/centre de création industrielle mais relèvent aussi de choix spécifiques dans les différents domaines

qui le constituent. Elles n'omettent pas de s'inscrire en résonance et en synergie avec les activités et programmations proposées en direction du jeune public.

Sous l'autorité du président, le DDC joue également à travers la mobilisation de ses services, un rôle de chef de file dans l'élaboration et la mise en œuvre du Nouveau festival, manifestation annuelle emblématique de la démarche prospective et pluridisciplinaire de l'établissement.

Le directeur apporte sa contribution à l'élaboration des grandes orientations stratégiques de l'établissement, arrêtées par le président dans le cadre des attributions dévolues au conseil d'administration ; il veille à la cohérence de l'ensemble de la programmation qu'il lui revient d'arbitrer avant de la soumettre au président de l'établissement. Il s'attache également à la bonne gestion des moyens dans le cadre du budget et des effectifs qui lui sont alloués annuellement et, en s'appuyant sur l'administratrice du département, assure la liaison avec les différents services placés sous l'autorité de la directrice générale de l'établissement.

Le directeur veille également, par tous les moyens mis à sa disposition, à la mise en valeur de l'activité de ses services ainsi qu'à l'animation de l'ensemble des équipes qui lui sont rattachées. Il rend régulièrement compte de l'évolution de sa direction dans le cadre des instances auxquelles il est invité à participer.

Enfin, le directeur exerce son action dans le cadre d'une lettre de mission que lui adresse le président du Centre Pompidou et qui précise le cadre de son mandat.

Pour vous porter candidat, consultez l'intégralité de ce document et téléchargez le dossier de candidature à l'adresse suivante : www.centrepompidou.fr

et le retourner dûment rempli sous pli « confidentiel » à :

Monsieur le Président du Centre Pompidou
 (Sélection du directeur du DDC)
 75191 PARIS cedex 04

Les candidatures doivent parvenir **avant le**
vendredi 14 mars 2014 à 18h00 (GMT)
 délai de rigueur.

Le Centre Pompidou
 ne divulguera pas les candidatures.

**Centre
 Pompidou**

**Millénaire Presse, premier éditeur de presse professionnelle
 dans le secteur du spectacle vivant (La Scène, Le Jurisculpture,
 La Lettre du Spectacle, Le Juriscène...), recherche**

Directeur technique spectacle vivant pour veille juridique

Nous recherchons des collaborateurs dans le cadre de notre système d'informations juridiques qui a pour fonction d'aider les directions techniques des structures de diffusion et de création à respecter la réglementation et la législation (Code du travail, sécurité, prévention des risques, ERP...).

Missions

- assurer une veille systématique, régulière et structurée sur l'actualité juridique liée au domaine technique du spectacle et de l'événement ;
- rédiger des articles ;
- signaler les informations intéressantes à communiquer à nos abonnés.

Profil recherché

Vous êtes directeur ou régisseur technique en poste (h/f) dans un établissement de diffusion culturelle. Passionné(e) par votre métier, vous avez à cœur de suivre l'actualité juridique de votre secteur et de transmettre des connaissances. Vous souhaitez vous impliquer dans le développement d'un projet éditorial valorisant, innovant et utile à destination de la communauté des techniciens du spectacle.

Missions entièrement compatibles avec vos fonctions actuelles (implication réduite en temps). Nous recherchons des professionnels en activité, partout en France. Rémunération selon profil.

Merci d'écrire à :

recrutements@millenaire-presse.com

Millénaire 
 Presse



**CAC
 BRÉIGNY**

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge recrute

ADMINISTRATEUR (H/F)

pour le Théâtre Breigny, scène conventionnée et le Centre d'Art Contemporain labellisé par le ministère de la culture

Cet établissement de l'Agglomération du Val d'Orge est soutenu par l'État (DRAC Île-de-France), le Conseil général de l'Essonne et la Région Île-de-France. Dédié à la création contemporaine, il est constitué d'une scène conventionnée développant un projet pluridisciplinaire dans et hors les murs et d'un centre d'art contemporain présent sur la scène française et internationale.

Il est administré sous forme d'une régie à seule autonomie financière.

www.theatre-breigny.fr / www.cacbreigny.com

MISSIONS

Il/elle est responsable de : ● la gestion budgétaire et financière ● la gestion sociale ● la gestion administrative ● la gestion juridique ● le pilotage des plannings d'activité ● le management des équipes mutualisées (comptabilité, paies, coordination, gardiennage).

PROFIL RECHERCHÉ

● Solide maîtrise de l'environnement juridique et financier du spectacle vivant et de l'art contemporain ● Bonnes connaissances du fonctionnement administratif et comptable des collectivités publiques ● Rigueur, capacité d'adaptation, d'organisation et d'anticipation ● Aisance rédactionnelle et relationnelle ● Capacités à manager une équipe ● Grande disponibilité ● Permis B ● Maîtrise de l'anglais souhaitée ● Formation supérieure ● Expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

CONDITIONS D'EMBAUCHE

- Grille des attachés de la FPT, titulaire ou contractuel
- Prise de poste : 2 mai 2014

Adresser lettre + CV à Monsieur le Président

À l'attention de Magali LEGRAND – DGA Culture/sport La Marechaussée
1 Place Saint Exupéry 91704 Sainte Geneviève des Bois Cedex
m.legrand@agglo-valdorge.fr

La Ménagerie de Verre est un espace pluridisciplinaire dédié à la création contemporaine, lieu de tous les croisements d'expression artistique. Perméable aux influences artistiques les plus variées, La Ménagerie de Verre accueille régulièrement les acteurs de la vitalité créatrice contemporaine que sont les chorégraphes, performers, vidéastes, plasticiens. Depuis sa création en 1983, La Ménagerie de Verre a su faire preuve d'audace afin d'assurer son soutien aux artistes et développer un véritable laboratoire d'expérimentation de la danse et du théâtre contemporain. Parallèlement, La Ménagerie de Verre laisse une large place à la formation pédagogique par la mise en place d'ateliers quotidiens et de stages en danse contemporaine.

ProfilCulture Conseil recrute pour La Ménagerie de Verre un(e)

ADMINISTRATEUR (TRICE)

MISSIONS

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la direction, vous travaillerez en étroite collaboration avec celle-ci, et assurez les principales missions suivantes :

L'administration générale

Vous accompagnez la direction dans la pérennisation et le développement du projet de la structure. En lien avec l'ensemble des partenaires, vous prenez en charge la rédaction et la gestion des différents contrats (production, coproduction, résidences, cession) et des conventions de partenariat. Vous avez des capacités d'anticipation et de production d'outils statistiques et d'analyse. En lien avec l'ensemble des fournisseurs, vous assurez la gestion quotidienne du lieu en le maintenant en état de marche tout en y faisant les consignes d'hygiène et de sécurité.

La gestion budgétaire et comptable de la structure

Vous assurez la formation, la coordination et le suivi du budget de fonctionnement, avec un contrôle de la trésorerie et du budget d'investissement. Vous suivez la comptabilité générale et analytique en lien avec le cabinet comptable.

Les relations avec les financeurs et les partenaires

Vous élaborez le montage et le suivi des différents projets artistiques et recherchez de nouveaux partenariats publics et privés. Vous êtes l'interlocuteur/trice des partenaires, fournisseurs, banques, expert-comptable. Vous suivez les demandes de subvention et les relations avec les tutelles concernées

La gestion des ressources humaines

Vous veillez à la gestion des contrats de travail, des notes de frais, des plannings et à l'établissement du plan de formation professionnelle des salariés. Vous assumez l'ensemble des étapes relatives à la gestion du personnel : recrutement, contrats de travail, suivi des bulletins de salaire pour le personnel permanent et intermittent.

PROFIL

De formation supérieure liée au secteur culturel, vous justifiez d'une expérience reconnue d'au moins 3 ans sur un poste à responsabilité similaire.

Vous disposez d'une bonne connaissance des enjeux budgétaires, juridiques, sociaux et fiscaux du secteur culturel.

Vous êtes force de proposition dans votre domaine et avez fait preuve d'efficacité dans la mise en place d'outils de travail et de méthodes de gestion.

Doté(e) d'une personnalité singulière et conciliante, vous faites preuve de détermination, de pédagogie et de diplomatie. Votre aisance relationnelle et capacité d'adaptation vous permettent de gérer le travail avec des personnalités diverses.

Vous maîtrisez l'outil informatique, les outils bureautiques (Messagerie, Internet, Tableur, Traitement de texte) et les logiciels de base de données (Filemaker). Vous justifiez d'une bonne connaissance des logiciels comptables et de paie (CIEL....).

Type de contrat : CDI à temps complet.

Date de prise de fonction : Dès que possible.

Salaire envisagé : selon profil

Merci d'adresser votre candidature exclusivement à notre conseil en recrutement, Profilculture Conseil en envoyant vos candidatures à mdv@profilculture.com. Les dossiers de candidature envoyés directement au recruteur ne seront pas traités.

CCNO Direction Josef Nadj Centre chorégraphique national d'Orléans

**Le Centre Chorégraphique National d'Orléans,
Direction Josef Nadj, recrute un/une**

ADMINISTRATEUR (TRICE)

Créé en 1995, le Centre Chorégraphique National d'Orléans est placé sous la direction du chorégraphe, Josef Nadj. Comme les 18 autres Centres Chorégraphiques Nationaux, le Centre Chorégraphique National d'Orléans est chargé d'une mission de création et de diffusion, ainsi que la mise en œuvre d'activités de formation et d'actions de sensibilisation.

MISSIONS

Sous la responsabilité du directeur, l'administrateur (trice) assure :

- l'organisation et la coordination des services administratifs, financiers et techniques du CCN d'Orléans.
- la gestion financière de l'établissement (élaboration et suivi des budgets, comptabilité analytique, contrôle de gestion, supervision de la clôture comptable, investissements).
- le suivi des relations avec les tutelles et les financeurs (dossiers de subventions, recherches de partenaires).
- la supervision des activités de production et de diffusion.
- la gestion des ressources humaines (encadrement du personnel, relations avec les IRP, suivi des contrats de travail, plannings, recrutement, formation...).
- la veille juridique et fiscale, mise en œuvre et suivi des évolutions légales ou réglementaires.
- Supervision des contrats de fourniture, de maintenance et assurance.
- la préparation et suivi des conseils d'administration et assemblées générales.

PROFIL

- Formation supérieure de niveau bac +5 en gestion et en administration culturelle.
- Expérience significative dans un poste similaire.
- Fortes capacités managériales, d'anticipation et d'organisation.
- Autonomie, sens de l'initiative et des responsabilités.
- Aisance relationnelle et aptitude au travail en équipe.
- Capacités rédactionnelles et rigueur.
- Bonne connaissance des réseaux artistiques et culturels.
- Maîtrise de l'anglais souhaitée

L'intérêt pour la danse et la création contemporaine serait apprécié.

CONDITIONS

C.D.I. à temps plein.

Rémunération selon la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

Adresser lettre de motivation et CV à :

Monsieur le Président, Centre chorégraphique national d'Orléans, à l'adresse suivante :

ProfilCulture, 46 rue Albert Thomas 75010 Paris

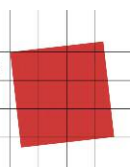
Ou par mail depuis le site profilculture.com

Date limite de dépôt de candidature 14 mars 2014.

La Maison de la culture du Japon à Paris recrute

son (sa) directeur(trice) technique

**Maison
de la culture
du Japon
à Paris**



ERP de 2^e catégorie, la Maison de la culture du Japon à Paris (MCJP) est une institution semi-gouvernementale japonaise qui a pour but de présenter la culture japonaise au public français et de renforcer par ce biais les liens entre les deux pays. À cet effet elle organise des manifestations telles que des expositions, des concerts, des conférences, des démonstrations etc.

FONCTION

Le directeur technique H/F sera responsable de la réalisation technique de ses activités culturelles, ainsi que de la maintenance du bâtiment et des installations de la MCJP. Il/elle veille aussi à la sécurité du bâtiment et des personnes.

- La planification et le suivi des activités techniques de l'entreprise.
- L'étude prévisionnelle, l'organisation et la coordination des différentes étapes de réalisation des spectacles, expositions, conférences, démonstrations etc.
- La gestion opérationnelle de l'ensemble du personnel technique, l'encadrement de ses membres.
- Le suivi de l'application des règles de sécurité relevant aussi bien de la réglementation incendie pour les ERP, que du code du travail pour la protection préventive des travailleurs.
- La veille sécuritaire tant en termes d'exploitation des équipements que

de leur maintien en conformité avec les différentes réglementations.

- La gestion de la maintenance et des investissements en matière d'équipements scéniques.
- L'établissement des documents prévisionnels.
- Le suivi de l'exécution des contrats des sociétés de services (maintenance et sécurité).

PROFIL

- SSIAP 1 fortement recommandé
- Capacité d'anticipation et d'organisation, sens du travail en équipe
- Permis B
- Maîtrise de l'anglais fortement souhaitée

CONDITIONS

- CDI temps plein, cadre
- Rémunération selon expérience
- Poste à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser une lettre de candidature accompagnée d'un CV actualisé avant le **26 février 2014** à l'attention de M. Shimane, la Maison de la culture du Japon à Paris, 101 bis quai Branly, 75740 Paris cedex 15, ou par mail à t.shimane@mcjp.fr

Capitale économique de la Champagne, à 45 mn de Paris en TGV, Reims, recrute pour sa Direction de la Culture et du Patrimoine

Un Directeur Technique Spectacle Vivant et Expositions (h/f)

Vos Missions :

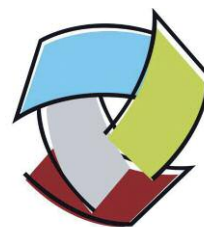
En qualité de Responsable de l'équipe technique au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine, vous dirigerez une équipe de 6 agents et aurez pour charge de superviser la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement en intérieur ou en extérieur ; de coordonner des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles ; de planifier les installations nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements et d'assurer la gestion des achats de matériels et équipements nécessaires à la bonne marche des établissements et manifestations. Vous serez garant des normes de sécurité régissant les spectacles en salle ou les événements extérieurs.

Votre Profil :

Titulaire d'un des grades du cadre d'emploi d'ingénieur territorial ou lauréat du concours ou ayant une solide expérience en direction technique et régie générale dans le domaine culturel, métiers d'exposition, ainsi que des dispositifs multimédia ; vous justifiez d'une formation de technicien du spectacle vivant (son et lumière) - Vous maîtrisez les outils informatiques et les logiciels de traitement d'images et de plans - Autonome dans la conduite des activités, vous avez le sens de l'analyse et de l'anticipation, des qualités managériales et relationnelles, de la rigueur, le sens de l'organisation et de la planification. Réactif(-ive), vous faites preuve d'initiative et d'esprit d'équipe et possédez une grande capacité d'adaptation.

Une formation en sécurité ERP et les habilitations nécessaires à l'exercice de ce métier seraient souhaitées.

Adresser lettre de motivation avec curriculum vitae détaillé à :
 Madame La Maire - Direction des Ressources Humaines - Place de l'Hôtel de Ville
 CS 80036 - 51722 REIMS CEDEX
 Avant le **1^{er} avril 2014**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES pays haut val d'alzette

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (27 000 habitants 8 communes partagées entre la Moselle et la Meurthe et Moselle à 20mn de LuxembourgVille et 40mn de Metz) a été labellisé Opération d'Intérêt National et dans ce cadre la CCPHVA a souhaité développer un projet culturel de territoire qui s'adosse sur un équipement structurant.

Pour la mise en place de ce projet, la CCPHVA souhaite recruter

un chef de projet

chargé de l'élaboration du projet artistique et culturel et de la conduite de l'ingénierie du Pôle d'excellence culturelle de Micheville.

Ce chef de projet sera placé sous l'autorité du Directeur Général des Services et aura notamment pour missions sur la base des études préalables effectuées :

- De définir le projet artistique et culturel global en lien avec le territoire et ses acteurs
- D'inscrire le projet d'équipement (soit deux salles de 200 et 600 places) dans le cadre global du projet culturel porté par la CCPHVA
- D'accompagner et suivre les différentes phases de la construction de l'équipement en lien avec les programmistes et la maîtrise d'œuvre du bâtiment
- De monter et suivre le projet sur le plan administratif et financier auprès des différents partenaires régionaux, nationaux et européens.

Profil

- Bac +5 et ou expérience confirmée dans le domaine de l'ingénierie culturelle
- Très bonnes connaissances du milieu culturel et artistique et des réseaux professionnels
- Bonne connaissance des acteurs institutionnels
- Connaissances appréciables en anglais et/ou allemand

Qualités personnelles

- Sens de l'écoute, du dialogue et de la négociation
- Forte capacité de synthèse

Conditions de travail et lieu de travail

- Contractuel (CDD de 3 ans sur un poste d'Attaché territorial) et/ou titulaire de la fonction publique
- Avantages liés à l'exercice de la mission (voiture de service et téléphone professionnel)
- Poste basé au siège de la CCPHVA à Audun-le-Tiche (Moselle)

Le poste est à pourvoir le plus rapidement possible.

**Les candidatures sont à envoyer
 à l'attention du Président de la CCPHVA
 au 81 rue de la Fonderie 57390 Audun-le-Tiche
 ou à julien.vian@CCPHVA.com avant le 15 avril 2014.
 Renseignement auprès du DGS M.Vian
 au 03 82 54 30 07**

Structures de création et de diffusion

Direction

THÉÂTRE DE L'UNION (87).

Un ou des artistes (h/f).

→ Voir page 11

CENTRE POMPIDOU à Paris.

Directeur du département du développement culturel (h/f).

→ Voir page 12

CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION DE THÉÂTRE ET THÉÂTRE MUSICAL (46).

Directeur délégué (h/f).

→ Voir page 11

Administration / production / diffusion

LA MÉNAGERIE DE VERRE

à Paris. Administrateur (h/f).

→ Voir page 13

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLÉANS (45).

Administrateur (h/f).

→ Voir page 13

COMÉDIE DE L'EST-CDN.

Directeur de production et diffusion (h/f). Poste à pourvoir de juin à septembre.

administration@comédie-est.com

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉVRY CENTRE ESSONNE à Évry (91).

Administrateur (h/f) pour Le Plan. Cand. avant le 1/03.

www.agglo-evry.fr
ÉOLE / ODYSSE à Blagnac (31).

Administrateur (h/f). Entretiens du 3 au 12/03.

recrutement@studio-eole.com
AKADÉMIA à Reims/Épernay (51).

Administrateur (h/f). francoise.lasserre@akademia.fr

TECHNOPOL - TECHNO

PARADE à Paris. Administrateur (h/f). Cand. avant le 28/02.

recrutement@technopol.net
ASTERIOS SPECTACLES

à Paris. Chargé de diffusion (h/f). Cand. avant le 25/02.

Poste à pourvoir le 15/03. recrutement@jardin-imparfait.fr

COMPAGNIE KASTORAGILE à Lyon (69).

Chargé de diffusion (h/f). www.kastoragile.com
ODYSSE - FESTIVAL MIMOS à Périgueux (24).

Administrateur (h/f). à pourvoir dès que possible.

www.odyssee-perigueux.fr

LES SEPT COLLINES à Tulle

(19). Administrateur (h/f).

www.septcollines.com

DÉCOR SONORE à Aubervilliers (93).

Chargé de développement et d'administration (h/f). Cand.

avant le 28/02. CDI Emploi-tremplin à pourvoir le 1/04.

www.decorsonore.org

Communication

LES MUSICIENS DU LOUVRE-GRENOBLE. Chargé de

communication (h/f).

sjourdain@mdlg.net

CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE D'AMBRONAY (01).

Chargé des relations avec les publics (h/f). CDD remplacement.

laetitia.fricot@ambronay.org

LA CARTONNERIE à Reims

(51). Responsable de la communication et des relations publiques

(h/f). Cand. avant le 10/03. Entretien le 13/03. dir@cartonnerie.fr

FESTIVAL ROCK EN SEINE.

Responsable de la communication (h/f). Cand. avant le 1/03.

Poste à pourvoir dès mars/avril à fin septembre.

candidature@rockenseine.com

Technique

MAISON DE LA CULTURE

DU JAPON à Paris. Directeur technique (h/f).

→ Voir page 14

OPERA NATIONAL DE LYON

(69). Régisseur technique de production (h/f). Cand. avant

le 16/03: vmironneau@

opera-lyon.com

LE GRAND R, scène nationale de la Roche-sur-Yon (85).

Régisseur général (h/f). Cand.

25/02. contact@legrandr.com

ASSOCIATION FILE7 à Magny le Hongre (77). Technicien son /

Technicien polyvalent (h/f).

Cand. avant le 28/02.

administration@file7.com

METZ EN SCÈNES / BOÎTE À MUSIQUE. Régisseur

général (h/f). pour septembre.

www.metzenscenes.fr

Autres

LA PRESQU'ÎLE/SMAC 07

à Viviers et Annonay. Coordinateur

de projet. recrutement.smac07

@gmail.com

CERCLE DE L'ORCHESTRE

DE PARIS. Chargé de mécénat

(h/f). Cand. avant le 5/03.

Poste à pourvoir le 7/04.

www.orchestredeparis.com

THÉÂTRE NANTERRE-

AMANDIERS. Assistant comp-

tabilité / paie (h/f). nanterre-

amandiers@profilculture.com

Organismes

BUREAU EXPORT DE LA

MUSIQUE FRANÇAISE. Direc-

teur général (h/f). Cand. avant le

5/03. Poste à pourvoir en mars.

sophie.m@french-music.org +

Responsable des musiques

classiques. CDD 6 mois

mi-mai/mi-novembre.

morgane.k@french-music.org

Fonction publique territoriale

COMMUNES DU PAYS

HAUT VAL D'ALZETTE (57).

Chef de projet → Voir page 14

VILLE DE REIMS (51). Directeur

technique (h/f). → Voir page 14

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE.

Administrateur pour le Théâtre Brétigny et le Centre d'art contemporain (h/f).

→ Voir page 12

COMMUNAUTÉ URBAINE

LILLE MÉTROPOLE. Chef de

projet Culture et développement (h/f). www.lillemetropole.fr

VILLE DE MEAUX (77). Directeur

des affaires culturelles et du

musée Bossuet (h/f). Cand. avant le 28/02.

drh@meaux.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE

HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay.

Chef du service action culturelle

(h/f) srh@cg43.fr ; www.cg43.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLO-

MÉRATION DE CERGY-

PONTOISE. Directeur du

Conservatoire à Rayonnement

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous

Tél. 02 40 20 60 21

Fax 02 40 20 60 30

emploi@lalettreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

Régional (h/f). Cand. avant le

20/03. drh@cergy-pontoise.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE

HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay.

Chef du service action culturelle

(h/f) srh@cg43.fr ; www.cg43.fr

MAIRIE DE LOON-PLAGE

(59). Régisseur de spectacle

(h/f). Cand. avant le 7/03.

as.carton@loonplage.org

COMMUNAUTÉ D'AGGLO-

MÉRATION ARGENTEUIL

BEZONS (95). Directeur (h/f)

pour son centre culturel le figuier

blanc. recrutement@ca-ab.fr

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

Directeur technique (h/f). Poste

à pourvoir le 1/05.

olivier.crouzet@celestins-lyon.org

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ-

RATION DE MONTPELLIER.

Directeur de l'école nationale

supérieure d'art dramatique

(h/f). 04 67 13 69 52/64 68 et 04

67 13 64 70/71 ; marie-line.

bonnefous@culture.gouv.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA

MANCHE. Technicien de spec-

tacle (h/f). Rubrique Offres

d'emploi www.manche.fr

VILLE DE FONTENAY-SOUS-

BOIS (94). Coordinateur de l'Es-

pace culturel Gérard Philipe (h/f).

Cand. avant le 28/02. À pourvoir

début avril culture@fontenay-

sous-bois.fr

VILLE DE CARQUEFOU (44).

Directeur de l'école municipale

de musique. Cand. avant le

28/02. recrutement@mairie-

carquefou.fr



Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur
www.pole-emploi-spectacle.fr

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations :
mouvements@lalettreduspectacle.com

OARA. Fabien Jannelle, directeur de l'Office national de la diffusion artistique, a été élu président de l'Office artistique de la Région Aquitaine (OARA). Il succède à Maurice Caumières à cette fonction depuis dix ans.

THÉÂTRES DE MAISONS-ALFORT. Après onze ans en administration de compagnies, en production et en communication, Charlotte Spire devient responsable de la programmation jeune public et de la communication des Théâtres de Maisons-Alfort (94). Elle succède à Martine Carlier, partie à la retraite fin décembre 2013.

COMPAGNIE THALIA THÉÂTRE. Éveline Houssin, administratrice de compagnies, assure cette fonction également pour Thalia Théâtre à Montreuil (93), à la place de Claire Berdot. Marion Catrou remplace Alexandra Leroux à la diffusion et à la communication.

FEPS. La Fédération nationale des employeurs du spectacle vivant public et privé (FEPS) a renouvelé son bureau : la présidente est Claire Guillemain (Profedim) ; vice-présidente Isabelle Gentilhomme (SNDTP) ; trésorier Philippe Abergel (Synpase) et trésorier adjoint Alain Herzog (Syndec).



VILLE DE SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE.



D.R.

Catherine Simon est nommée directrice de la culture, du patrimoine et de la vie locale de la Ville de Saint-Rémy-de-Provence (13). Elle était auparavant directrice de la culture à Aubagne (13).

SMA. Yves Bommenel (vice-président d'Illusion & Macadam, à Montpellier) succède à Pascal Chevereau (responsable des ressources humaines à la Coopérative de Mai à Clermont-Ferrand) à la présidence du Syndicat des musiques actuelles (SMA). Les autres membres du bureau sont Janick Tilly (Penn ar Jazz), Gilles Garrigos (La Tannerie), David Morel (Jarring Effect), Olivier Dieterlen Noumatrouff, Eric Petrotto (CD1D), Philippe Couderc (Vicious Circle) et Bruno Alvergnat (Fedelima).

VILLE DE MARSEILLE. Pascal Raoust, ex-chef de projet à Marseille-Provence 2013, a rejoint la direction de l'action culturelle de la Ville de Marseille comme conseiller en charge du pôle de développement des publics.

MAIRIE DE LOON-PLAGE. Anne-Sophie Carton, ex-responsable des relations avec le public à la Comédie de Béthune, devient directrice de l'action culturelle de Loon-Plage (59).

CONFORT MODERNE. Yann Chevallier a été retenu au poste de directeur du Confort Moderne, scène de musiques actuelles à Poitiers (86), succédant à Rachel Cordier. Il était, déjà au Confort moderne, responsable de la programmation pour les arts visuels.



D.R.

THÉÂTRE DE POCHE. Ancienne chargée de communication du Théâtre Jean Arp, à Clamart (92), Marie Baslé est attachée à l'information et aux relations publiques au Théâtre de Poche, à Hédé-Bazouges (35).

PIRATES PRODUCTION. Ariane Eloy est responsable de la communication de Pirates Production, collectif d'action culturelle autour du jeune public et des musiques du monde, à Rezé (44). Elle occupait les mêmes fonctions aux Francophonies en Limousin.

ORCHESTRE DE BASSE-NORMANDIE. David Rémondin a été nommé attaché aux actions culturelles et médiateur culturel de l'Orchestre de Basse-Normandie à Caen (14).

ARCADI ÎLE-DE-FRANCE. L'agence culturelle d'Île-de-France se restructure : Stéphane Gil, administrateur, devient directeur adjoint ; Delphine Martincourt, chargée des ressources documentaires, devient responsable des ressources documentaires et des rencontres ; Stéphanie Molinero est promue responsable de l'observation culturelle ; Maud Soul devient assistante de direction.

ILLUSION ET MACADAM. Lise Mullot, ex-administratrice du Théâtre de la Vignette-Université Paul Valéry/Montpellier 3, est coordinatrice du festival Tropisme (ex-Festival 100%), à Montpellier (34).

COMPAGNIE À. Valérie Tujague devient chargée de diffusion et de production au sein de la Compagnie À, à Angers (49). Elle était responsable du jeune public, programmation et éducation artistique, au Parvis, scène nationale à Tarbes (65). Elle succède à Christelle Lechat qui reste chargée de diffusion pour la cie Pour Ainsi dire et pour la cie Le 7 au Soir.

PROJET LIBÉRAL. Ludvine Froissart a quitté son poste de directrice de production au sein de Projet Libéral, Cie bas-normande, à Caen (14). Lui succède Fanny Lacour, par ailleurs administratrice de la compagnie Onno, à Paris. Ludvine Froissart poursuivra ses activités (production, diffusion, communication) au sein de L'Accord Sensible (Basse-Normandie), Dounia (Bretagne) et Des trucs pas vrais (Poitou-Charentes).

PARCOURS

Sandrine Mini, directrice du Toboggan, à Décines

Elle vient de succéder à Jean-Paul Bouvet.

Avant d'être choisie, parmi 91 candidats, à Décines (69), Sandrine Mini a mené un parcours impressionnant. Après une maîtrise de lettres, un DEA arts de la scène à Nanterre en 1994 et une expérience à la Comédie-Française, elle est chargée du développement pour l'Europe et l'Asie pour la Réunion des musées nationaux (RMN), passe un MBA en gestion des biens culturels, puis, toujours pour la RMN, devient administratrice déléguée pour l'Italie et chef du service Export, de 2000 à 2009. Fille d'un Sicilien et d'une Bretonne, elle retourne alors en Italie, à l'ambassade de France, où elle coordonne l'action culturelle, notamment les programmes Face à Face (dramaturgie), Suona Francese (musique) et FranceDanse. Depuis 2012, elle était directrice des publics au musée Picasso à Paris. Elle avait découvert le Toboggan en accompagnant des professionnels italiens à la Biennale de la danse



et avait été séduite par les possibilités de synergies entre la salle d'exposition (la Spirale), le Théâtre et le cinéma. *«J'ai aussi aimé le côté métissé de la ville qui a pourtant gardé une ambiance de village, tout en étant à douze minutes de la Part-Dieu.»* Elle parle des partenariats avec la Maison de la danse et de l'accueil de formes courtes de jeunes artistes dans le grand hall. Avec à l'esprit l'adresse au public et son élargissement, elle évoque des projets participatifs et un accent supplémentaire sur le jeune public, celui de la petite enfance en particulier dans une ville en croissance démographique. En danse, elle insiste sur le répertoire, en musique elle pense à des propositions mises en scène... Malgré un budget serré, Sandrine Mini a l'énergie et l'expérience de l'international requises pour nouer des relations entre cette scène, l'une des plus grandes de l'agglomération, et d'autres dans le Grand Lyon et au-delà. **Y. P.**

et avait été séduite par les possibilités de synergies entre la salle d'exposition (la Spirale), le Théâtre et le cinéma. *«J'ai aussi aimé le côté métissé de la ville qui a pourtant gardé une ambiance de village, tout en étant à douze minutes de la Part-Dieu.»* Elle parle des partenariats avec la Maison de la danse et de l'accueil de formes courtes de jeunes artistes dans le grand hall. Avec à l'esprit l'adresse au public et son élargissement, elle évoque des projets participatifs et un accent supplémentaire sur le jeune public, celui de la petite enfance en particulier dans une ville en croissance démographique. En danse, elle insiste sur le répertoire, en musique elle pense à des propositions mises en scène... Malgré un budget serré, Sandrine Mini a l'énergie et l'expérience de l'international requises pour nouer des relations entre cette scène, l'une des plus grandes de l'agglomération, et d'autres dans le Grand Lyon et au-delà. **Y. P.**

et avait été séduite par les possibilités de synergies entre la salle d'exposition (la Spirale), le Théâtre et le cinéma. *«J'ai aussi aimé le côté métissé de la ville qui a pourtant gardé une ambiance de village, tout en étant à douze minutes de la Part-Dieu.»* Elle parle des partenariats avec la Maison de la danse et de l'accueil de formes courtes de jeunes artistes dans le grand hall. Avec à l'esprit l'adresse au public et son élargissement, elle évoque des projets participatifs et un accent supplémentaire sur le jeune public, celui de la petite enfance en particulier dans une ville en croissance démographique. En danse, elle insiste sur le répertoire, en musique elle pense à des propositions mises en scène... Malgré un budget serré, Sandrine Mini a l'énergie et l'expérience de l'international requises pour nouer des relations entre cette scène, l'une des plus grandes de l'agglomération, et d'autres dans le Grand Lyon et au-delà. **Y. P.**